N° 182 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Jeudi 1er Juillet 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

ARCHIVES COMMUNALES TOURCOING

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 60 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 10, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

AUX LECTEURS AUX AMIS DE l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Les lecteurs de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing ont pu se rendre compte, depuis quelques jours, des efforts que nous avons faits pour donner à notre journal — à leur journal — un aspect plus attrayant et pour y consacrer une plus large place aux informations politiques et d'actualité.

Nous commencions au début des réformes que nous nous sommes promis d'accomplir. Telles qu'elles se présentent déjà, elles nous ont vaincus, cependant, de précieux encouragements.

Étendre nos services de renseignements dans les communes, nous tenir sans cesse au courant de la vie politique et des faits-divers de la région, enfin ne négliger rien de ce qui peut intéresser le lecteur, tel est le programme que nous nous sommes tracé.

Nos éditions spéciales nous permettront de le réaliser.

Hâtons-nous de dire que ces éditions ne seront pas exclusives les unes des autres. Elles contiendront également le récit des événements importants qui seront passés dans tous les arrondissements du Nord et du Pas-de-Calais.

Des chroniques économiques et d'actualités dues à des collaborateurs avertis, des dépêches de nos correspondants de Paris et de la région achèveront de faire de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing un journal complet et rapidement informé.

Nous serons récompensés de nos efforts au delà de ce qu'ils méritent si, comme nous en avons la conviction, grâce à ces réformes nous resserrons encore les liens qui unissent le vieux journal républicain démocratique qu'est l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING à tous ses amis, connus et inconnus.

Le Conseil d'Administration.

LA JOURNÉE

— Le Sénat a entendu une interpellation sur la enticelle de Saint-les-Fresin.

—o—

— A Maio-les-Bains un locandie a détruit tout un pâté de maisons.

—o—

— A Fouquereuil, près Béthune, un prêtre est arrêté pour attentats aux mœurs.

OPINIONS

POLITIQUE GÉNÉRALE

Le débat sur la politique générale se prolonge de semaine en semaine. De plus en plus, il dépasse en partie les limites d'une discussion parlementaire. Comme M. Jaurès la remarqué avec raison, il n'agit bien moins du résultat immédiat auquel il aboutira que de la répercussion qu'il aura dans le pays.

Nous avons entendu déjà plusieurs réquisitoires. M. Delahaye fut seulement violent, tandis que M. Gauthier de Clagny fut habile. Mais qui donc se laissera-t-il prendre à cette habileté ? Est-ce que, depuis que M. Gauthier de Clagny est au Parlement, le même discours, les mêmes critiques, les mêmes prédictions ne sont pas revenus périodiquement ? Sans remonter bien loin, n'avons-nous pas entendu, avant 1906, des attaques plus violentes encore et des prophéties plus alarmantes ? A ce moment-là, nous considérions la France à la veille ; la Séparation allait déchaîner la guerre civile ; la loi de deux ans allait ruiner la défense nationale. L'ironie semble s'être substituée dans la bouche de l'orateur nationaliste à la violence d'antan. Et son rôle est véritablement facile. Lorsqu'il parle des lois déjà votées, il nous reproche de les avoir votées ; lorsqu'il parle, au contraire, de celles qui sont encore en chantier, il nous reproche de ne pas avoir encore abouti. M. Gauthier de Clagny devrait pousser la logique jusqu'au bout, et demander, avec ses amis, au suffrage universel, au mois de mai prochain, le rétablissement du Concordat et le retour à la loi de trois ans. Puisqu'ils avaient annoncé ces lois comme néfastes, que ne faitent-ils pour leur abrogation, et, puisqu'ils avaient affirmé que le Parlement les avait votées contre la volonté du pays, que ne lui demandent-ils de se faire sur le terrain de leur suppression ?

Ils ne le font pas et ne le feront pas, parce que ces réformes ne peuvent plus, par eux, être sérieusement discutées lorsque leur application a démontré leur nécessité.

C'est donc toujours la même chose : mais la nationalisme expiré manque peut-être d'autorité pour critiquer et sévèrement. Laissons-lui la prophétie de ses victoires, puisque nous savons bien qu'il ne lui restera, une fois de plus, au lendemain de la bataille, que l'amertume de la défaite.

Nous avons eu, ensuite, un discours de M. Jaurès.

L'orateur socialiste a affirmé que nous ne laissions derrière nous qu'un désert de sable. Cela est injuste. Peut-être les efforts de la Chambre n'ont-ils pas été très bien dirigés ; peut-être certaines réformes n'ont-elles pas été apportées au moment précis où leur réalisation s'imposait ; cependant, c'est vraiment oublier un peu trop que d'affirmer que rien n'a été fait. Ce n'est pas aux républicains, surtout à ceux qui ont voté les réformes, à proclamer aujourd'hui la vanité de l'effort qu'ils ont accompli. Tous ensemble, radicaux et socialistes, à quelques nuances près, nous avons légiféré pour appliquer définitivement la Séparation, pour réduire les périodes militaires, pour racheter l'Ouest, pour mettre sur pied la réforme fiscale, pour supprimer les cuirassés de guerre. Si certaines de ces réformes n'ont pas reçu de solution définitive qui donc pourrait affirmer que d'autres législateurs auraient abouti plus vite et, en si peu de temps de législature, auraient fait voter des lois importantes et délicates par les deux Chambres ?

Nous avons, d'ailleurs, en face de nous, les retraites des cheminots, que le Sénat discute, et les retraites ouvrières, qu'il discutera sous peu. Ces deux lois ne sont pas sorties de cette législature... Elles sont de celles que quatre années ne suffisent pas à faire voter définitivement.

Ne peut-on pas dire, dans ces conditions, que le désert de M. Jaurès est bien semé de quelques oasis, que le Parlement est en pleine ardeur réformatrice et qu'il n'est pas juste de nier tout progrès ? On arriverait ainsi à fortifier la campagne systématique de discrédit dirigée contre le Parlement par tous les adversaires des institutions républicaines.

Il faut, au contraire, que nous montrions au pays qu'il n'a pas le droit de se décourager quand il n'aperçoit pas le bénéfice personnel et immédiat des réformes ; que ce qu'il a le devoir de faire, c'est, alors qu'il bénéficie de l'effort de ceux qui ont lutté autrefois, de préparer pour les générations futures une ère plus juste et plus humaine.

Loin de rabaisser l'idéal désintéressé qui l'anime, il faut, au contraire, l'exalter. C'est, aujourd'hui, le devoir impérieux de tous les républicains.

Et ne reste-t-il pas l'avenir, si plein de promesses ? Allons-nous nous arrêter dans notre marche vers la justice sociale ? Non : l'heure est à l'effort. Nous ne nous laisserons arrêter ni par les ironies nationalistes, ni par la proclamation injuste de notre faillite.

ALBERT DALIMIER,
Député de Seine-et-Oise, Vice-Président du Comité Exécutif du Parti Radical et Radical-Socialiste.

CHRONIQUE

Le Diamant fatal

Le Temps écrit l'histoire du diamant Hope, ou diamant bleu, qui vient d'être vendu à l'hôtel Drouot, à Paris.

Il est heureux que cette publication n'ait pas précédé la vente, car elle était de nature à décourager les acheteurs.

Le diamant Hope est rapporté d'Orient par Tavernier, le célèbre voyageur, et vendu à la couronne de France. Tavernier, ruiné par son fils, doit retourner en Asie où il périt de la fièvre. Mme de Montespan se pare du diamant bleu. A partir de ce jour, sa faveur décline. Après avoir appartenu à Marie-Antoinette, qui le prête souvent à la princesse de Lamballe, la pierre est dérobée au Garde-Meuble en 1792 et volée ; elle disparaît pendant quarante ans. On la retrouve chez un commissionnaire d'Amsterdam, Wilhelm Fals, dont la fille se suicide après avoir volé le diamant et ruiné son père. La pierre passe au Marseillais Beaulieu qui, malade et besogneux, la fait offrir à un marchand de Londres, Eliason. Quand arrive l'exception d'Eliason, Beaulieu est mort de faim.

Eliason, en 1830, revend le diamant au collectionneur Henry Thomas Hope, dont la famille, par une immoralité singulière, la garde sans le convertir jusqu'en 1901. Un marchand de Londres, M. Wolf, achète pour Frankel, joaillier de New-York, qui, faute d'acheteur, se trouve gêné dans ses affaires. Il le cède à Coiot, coulier français, qui le revend 1.500.000 francs au prince Kantchoukt. Celui-ci l'offre à une artiste des Folies-Bergère qu'il tue le premier soir qu'elle le porte. Quant à M. Coiot, il devient lui peu de jours après cet événement.

Le propriétaire suivant, Montharidos, joaillier grec, tombe dans un précipice avec sa femme et deux enfants. Le diamant passe à Abd al Hamid, qui le confie, pour le faire polir, à un certain Abu Sahir. Cet homme est bâtonné et jeté en prison. Un gardien veille sur le diamant ; on le trouve étranglé. Un eunuque, Koulouh Bey, prend sa succession ; il est pendu par la foule pendant les troubles de Constantinople.

C'est, comme on le voit, un joli bijou pour jettatore.

La Politique

Eh ! bien, oui ! l'épiscopat Français est en pleine révolte. Il entend pouvoir prêcher à l'aise le mépris des lois de la République et encourager les fidèles à la résistance.

Longtemps sage, et se méfiant, dans une large mesure, des excitations des politiciens cléricaux, le voici aujourd'hui débordé, entraîné, marchant à son tour dans la voie des aventures, comme si l'expérience n'était pas là pour l'avertir de ce qui le guette.

Les tribunaux leront leur devoir devant ces factieux d'un nouveau genre, sans se laisser troubler par des discours comme celui de l'évêque de Bayonne, de qui les feuilles réactionnaires vantent le courage.

Bien au contraire, en vérité, que celui qui consiste à demander le martyre, parce qu'on sait bien qu'on ne risque rien !

C'est une comédie nouvelle, s'ajoutant à tant d'autres, mais elle n'aura pas plus de succès que les précédentes, et le pays montrera dans cette circonstance autant de calme et d'indifférence que lors des inventaires et des expulsions.

Au Vatican, on est enchanté, paraît-il, de la levée des crosses, et le Pape, tout en se frottant les mains, a seulement déploré l'abstention d'une trentaine de prélats, qui n'ont pas cru, jusqu'ici, devoir se joindre à leurs collègues plus turbulents.

Rome, aveugle et sectaire, croit toujours que la France va se lever pour accourir au secours de l'Eglise. Elle voit la nation française renversant le gouvernement de son choix, dans le seul but de plaire aux évêques ! Et, plus que jamais, Pie X attend le fameux miracle de Lourdes qui doit nous ramener aux meilleurs temps du Concordat.

De telles illusions font sourire, — car elles s'accordent vraiment bien mal avec les prétentions à l'infaillibilité !

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

LES PETITS LITIGES

L'arbitrage excellent mais peu appliqué — Les petits litiges commerciaux et le petit commerce parisien — Les précédents — Les raisons données par les pétitionnaires — Extension désirable

Lorsqu'une difficulté portant sur un intérêt pécuniaire assez considérable vient à se produire, les intéressés désirent avant tout la voir trancher sans qu'il leur en coûte trop. La plus simple évidemment serait d'avoir recours à un arbitre, mais le Code de procédure consacre à l'étude de l'arbitrage ses derniers articles, aussi faut-il croire que nos étudiants en droit, au cours de leurs études en Faculté, n'ont guère le temps de s'en occuper, car nous ne connaissons guère d'avocats ni d'avoués qui poussent leurs clients à y recourir malgré la bon marché de cette façon d'agir. Il faut reconnaître d'ailleurs que en généralisation entraînerait rapidement les intéressés à se passer le plus souvent de conseils, à faire leurs affaires eux-mêmes et que l'on conçoit par suite que le monde de la chicane s'en soucie indéfiniment voir adopter un mode d'action contraire à ses intérêts.

Quoi qu'il en soit, pour longtemps encore, il faut s'attendre à voir les justiciables recourir aux juges pour solutionner les différends qui les divisent, et, lorsqu'il s'agit de petites sommes, il importe par suite de diminuer autant que possible les frais des instances. Pour les affaires civiles, la loi du 12 juillet 1905 est venue résoudre le problème, elle a élevé de 200 à 600 francs la compétence ordinaire des juges de paix. Le public a très favorablement accueilli une réforme qui est tout à son avantage et voilà que sombra de petits commerçants, notamment ceux de Paris et de sa banlieue, demandent à pouvoir, aussi, comparaître devant les juges de paix, dans la limite de leur compétence. Nous savons parfaitement que les affaires commerciales sont actuellement exclusivement réservées aux tribunaux de commerce, quel que soit le chiffre de la demande, que par application du principe d'après lequel « l'accessoire suit le principal » on est arrivé à commercialiser des faits qui ne touchent que rarement au commerce, faits que les conséquences des accidents produits par la rencontre de deux voitures appartenant à deux commerçants, que pousserait plus loin l'application du même principe, certains tribunaux de commerce n'hésitent pas à statuer sur des cas que rien ne sortit guère de leur ressort, mais tout cela n'empêche pas que les petits commerçants commencent à trouver bien lourds les frais de jugements pour les petits procès.

La question s'est posée nouvelle, déjà lors du vote de la loi du 25 mai 1908, un amendement avait été déposé, pour proposer que la juridiction des justices de paix fût étendue aux affaires commerciales, dans la limite de leur compétence générale, et dans les lieux où le tribunal de première instance remplit les fonctions de tribunal de commerce. Il fut repoussé, non pas parce que la juridiction commerciale seule pouvait trancher les litiges commerciaux, ce qui d'ailleurs serait difficile à soutenir, puisque de nombreux tribunaux civils sont en même temps tribunaux de commerce, mais parce qu'il semblait illogique de donner à certaines justices de paix une compétence que l'on refusait à d'autres.

Le 7 septembre 1871 une nouvelle proposition fut faite en ce sens, et, dans le projet sur la réorganisation des justices de paix déposé par le gouvernement en 1885, l'extension de la compétence des juges de paix aux petits litiges commerciaux se trouvait préconisée ; dans un rapport enfin sur la loi nouvelle des justices de paix, le rapporteur M. Crappi, aujourd'hui ministre du Commerce, déclarait que ce n'était pas sans regret que la commission avait dû renoncer à attribuer aux juges de paix « une certaine compétence commerciale ».

Mais dira-t-on pourquoi les petits commerçants réclament-ils la juridiction des juges de paix ? Pour plusieurs raisons déterminantes : la première est la différence des frais produits, d'après M. Bonneloy, docteur en droit, greffier près le tribunal de simple police de Paris, le coût d'une instance portant sur une affaire de 100 francs s'élèverait en justice de paix à 16 fr. 40, au tribunal de commerce à 35 fr. 65. La différence est de plus du double. En second lieu il n'y a pas au tribunal de commerce, de conciliation avant l'audience, et, lorsqu'un défendeur est appelé pour une très petite dette, une vingtaine de francs par exemple, qu'il offre paiement à la barre, il a déjà à sa charge, toujours d'après M. Bonneloy, « une douzaine de francs de frais, que le tribunal est obligé de lui adjuger ! » En justice de paix, 60 % des affaires sont conciliées, aussi comprend-on que les petits commerçants désirent profiter des dispositions conciliatrices de la juridiction cantonale. Si l'on tient compte, en outre, de ce qu'il y a une justice de paix par canton, on voit que les avantages qu'ils y trouveraient consisteraient en dépenses évitées, en facilités de se présenter en personne devant le juge, en chances très grandes de conciliation, en jouissance d'une justice prompte et peu coûteuse. Il faut reconnaître qu'ils ont une réelle importance.

BENTAL.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

PARIS. — Dans les premiers jours de la semaine prochaine aura lieu à Hambourg un grand championnat international de tir au pour la première fois depuis des années, la France sera représentée. Trente tireurs français en effet prendront part. Sept nations sont en présence dans ce tournoi que l'empereur d'Allemagne a doté d'un prix magnifique : la Belgique, l'Italie, la France, l'Autriche, la Suisse, la Norvège et l'Allemagne.

ÉTRANGER

WASHINGTON. — Il règne en ce moment à Washington une chaleur étouffante. A chaque sénateur, qui entre dans la salle des séances, il est remis un éventail en feuilles de palmier. A la Maison Blanche, le président Taft a donné un dîner sur la terrasse de la résidence présidentielle.

BRUXELLES. — A Uccle (faubourg de Bruxelles), un jeune homme a tiré sur son amie, qu'il accompagnait de la tromper trois coups de revolver, puis se tua. La jeune fille était mourante quelques heures après le drame.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. — Une collision s'est produite dans cette ville entre des grévistes et des travailleurs. Des coups de feu ont été tirés et la police dut charger les émeutiers à l'arme blanche. Il y a eu plusieurs arrestations ; les blessés seraient peu nombreux.

OVIEDO. — Dans la banlieue de Navia, province d'Oviedo (Espagne), M. Morgador, grand propriétaire de terrains, dînait en compagnie de quelques amis dans son château, lorsqu'une bombe fut lancée. Brisant un carreau, elle vint éclater au milieu des invités épouvantés. Le plafond s'effondra ensevelissant tous les convives. L'amphytrion, sa femme, sa fille et trois invités furent tués, quatre autres sont dans un état de désespoir.

KIEL. — Des chaudières ont brûlé un tirailleur, une personne a été blessée.

ECHOS

Le portrait de l'impératrice.

M. Stephen Pichon vient d'envoyer au ministère des Affaires étrangères un document infiniment curieux et peut-être unique : une photographie de la défunte impératrice de Chine.

On sait, en effet, sans parler des difficultés d'accès à la Cour de Pékin, que l'impératrice-mère de Chine ne consentit jamais à laisser reproduire son traits.

Et cependant... un photographe y parvint, par surprise, qui a fait remettre à M. Stephen Pichon ce portrait rarissime, le seul direct et sincère de l'ancienne impératrice.

Punch monitre.

Le 25 octobre 1894, sir Edward Russel, commandant en chef des forces britanniques dans la Méditerranée, donna un punch : le bol fut préparé dans le bassin de marbre d'un jardin au milieu de quatre allées plantées en orangers et en limoniers. Chacune de ces allées contenait une table de toute sa longueur chargée d'une magnifique collation. On avait jeté au milieu du bassin les ingrédients suivants : quatre barriques d'eau-de-vie, huit barriques d'eau clarifiée, vingt-cinq mille limons, quatre-vingts pintes de jus de citron, trente quintaux de sucre, cinq livres de muscade, trois cents biscuits, et enfin une pipe de mélasse. Il y avait en dais au-dessus du bassin pour le garantir de la pluie, et on avait construit, en bois de rose, un bateau, dans lequel un mousse, appartenant à la flotte, voguait sur le punch mousse, et on servait à la compagnie, composée de plus de six mille personnes.

L'ESPRIT DE TOUS

— Les laids deviennent de plus en plus exigeants.

— Que voulez-vous ! c'est une question d'entraînement.

***

Les gogos.

— Il paraît qu'on va supprimer les gros lots.

— Ça n'est égal, pourvu qu'on ne supprime pas les loteries.

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

Les fonctionnaires et les réformes

M. Caillaux, ministre des finances, a présidé à Pissé, un banquet de 350 couverts, organisé par le comité républicain du canton de Beaumont-sur-Sarthe. Dans son discours, le ministre a abordé la question des fonctionnaires.

« Il ne s'agit que de donner des garanties très strictes aux fonctionnaires, a-t-il dit, j'y souscrirai de grand cœur, mais je demande qu'on ne constitue pas en dehors du parti républicain une oligarchie de fonctionnaires qui contrôlerait la France. Les fonctionnaires doivent être avant l'entente du Gouvernement républicain. La nation choisit ses représentants qui à leur tour choisissent les membres du Gouvernement ; voilà les vrais principes républicains. Si l'on écoutait certaines théories le pouvoir ne serait plus à la nation, il serait aux fonctionnaires, ce serait constitué un véritable mandarinat, comme en Chine. Ce ne serait vraiment pas le moins d'avoir fait la Révolution pour retomber sous une telle domination.

M. Caillaux dit ensuite que « les trois grandes préoccupations du parti républicain sont la patrie, l'ordre, les réformes ».

Patriotes, les républicains l'ont toujours été, et s'il y a un certain nombre de fois à l'extrême gauche qui nient l'idée de patrie, il faut pas oublier que dans tous les partis il y a des fous et des idiots : on ne doit pas tenir compte des opinions qu'ils peuvent afficher. Le parti républicain est la patrie. A nous, républicains, le rôle nous incombe d'autant plus de défendre la patrie que si la France est attaquée, c'est parce qu'elle est à la tête de toutes les idées de réformes et de liberté.

Le parti républicain est un parti d'ordre, car toutes les attaques contre l'ordre peuvent entraver l'exécution de son programme. La démocratie a besoin de l'ordre pour arriver à la réalisation des réformes à laquelle elle aspire.

Enfin, le parti républicain est un parti de réformes, car il ne peut pas plus rester stationnaire en politique qu'en agriculture. Dans l'Etat, comme dans tout organisation humaine, tout doit évoluer ou se transformer.

Nous ne sommes que les continuateurs de nos ancêtres. Nous continuons les mêmes traditions, les tentatives de réformes traditions transmises au premier chef.

La Réforme Electorale

Dans la séance qu'a tenue hier la commission du suffrage universel, M. Joseph Reinach a proposé de demander au président du conseil d'apporter l'avis du gouvernement sur la réforme électorale.

M. Varenne a combattu cette motion et a proposé de porter directement la question devant la Chambre.

Il a été convenu qu'un court de la discussion des interpellations sur la politique générale. M. Joseph Reinach, auteur de l'une des interpellations, demanderait au président du conseil de faire savoir le vote du cabinet sur les préférences quant au mode de scrutin.

Si le débat ne donnait aucun résultat, M. Varenne soulèverait alors un incident avant la clôture de la session devant la Chambre, pour amener celle-ci à déclarer si elle entend ou non procéder à la réforme électorale avant l'expiration de la législature.

INCIDENT DE TIR

Un équipage en péril en rade de Toulon

De graves erreurs de tir, commises en rade de Toulon, par la batterie du Cap-Brun, ont failli provoquer un malheur. Trois obus de 95 ont atteint le remorqueur « Jean-d'Arc » qui a qui traînait le but et c'est par miracle que personne n'a été tué ni blessé à bord.

Les tirs avaient commencé, mardi soir, vers 6 h. 30 et se poursuivaient depuis près de deux heures sans incident. Tout à coup, le capitaine du remorqueur, qui se trouvait à l'arrière avec un matelot nommé Massabo, entendit un sifflement au-dessus de sa tête. C'était un obus qui venait de passer à un mètre au-dessus de lui.

Au même instant, un deuxième projectile atteignait la cheminée par tribord, la démolissait entièrement et allait réduire en miettes une embarcation située sur la passerelle. Il l'habitude des hommes vient se coucher dans cette embarcation. Or, par hasard, il n'y avait personne.

Enfin, un troisième projectile traversait la cabine de la barre et passait devant le visage de l'homme de barre, le matelot Richard, qui tombe sans connaissance.

Un surveillant de l'arsenal de terre, M. de Montsejouts, chargé par la direction d'artillerie de la surveillance des tirs, était assis sur un banc près de la cheminée et le deuxième projectile passa à quinze centimètres derrière son dos.

On fit des signaux immédiatement et la batterie cessa le feu. Mais il était temps. A bord l'émotion était grande. On ne s'explique pas comment cette erreur a pu se produire, car le remorqueur avait ses feux de position et le but était éclairé ; le projecteur électrique de la batterie promenait son faisceau lumineux.

Le dirigeable Allemand

Le « Zeppelin I », parti de Friedrichshafen pour Metz, fut obligé d'atterrir mardi par suite d'une avarie au moteur.

On dit que l'avarie fut rapidement réparée, mais à cause du mauvais temps, assure-t-on, il ne devait repartir qu'hier dans la journée. On ne savait pas, dans la journée, s'il avait pu se mettre en route.

A Metz des ordres avaient été donnés pour se tenir prêt à le recevoir. Une patrouille de uhlans reconnaissait la région pour signaler son arrivée.

La Grève des Inscrits Maritimes

La Grève et le Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Clémenceau.

La séance a été consacrée à l'examen de la situation créée par la prolongation de la grève des inscrits maritimes.

M. Ditte, président du tribunal civil de la Seine, qui a été choisi comme arbitre pour rétablir le désaccord entre les armateurs et les grévistes, va être prié de reprendre sa besogne dans le plus bref délai possible.

Une conférence a eu lieu dans la soirée au ministère de l'intérieur, entre MM. Clémenceau, président du conseil ; Cruppi, ministre du commerce ; Alfred Picard, ministre de la marine, et MM. Jules Charles-Roux et André Lebon, représentants des armateurs.

Il y aurait une détente

D'après les dernières informations venues de Marseille, la situation de la grève des inscrits maritimes tend à s'améliorer. Plusieurs paquebots étaient prêts à partir hier avec leur réembarquement d'inscrits pour leur destination respective : le *Nera*, des Messageries maritimes, courrier de Bombay, de l'Amérique et de la Nouvelle-Calédonie ; le *Maréchal Bugeaud*, courrier de Tunisie ; le *Liamone*, courrier de Bastia ; le *Rhône*, courrier de Tunis ; l'*Oasis*, courrier d'Oran et de Tenger ; la *Medjerda*, allant à Bône.

Partiront avec des marins de l'Etat l'*Alger* pour Alger ; l'*Aude* pour Oran ; l'*Hérault* pour Alger.

Les tremblements de terre

Demande de Crédit

Le gouvernement a déposé hier sur le bureau de la Chambre une demande de crédit extraordinaire de 1.500.000 francs pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre du Midi (Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse).

EN ALGÉRIE

Deux secousses sismiques ont été ressenties dans la région de Relizane (province d'Oran) : la première, à 5 heures 15, la seconde, à 6 heures 20.

Bien qu'assez fortes, ces secousses n'ont produit ni dégâts ni accidents ; mais la Mina, rivière bordant la ville, s'est asséchée sur une longueur considérable, obstruant le lit du cours d'eau.

Des Croix supplémentaires

A l'occasion de la réunion à Paris de l'Institut international de statistique et de la célébration du cinquantenaire de la Société de statistique de Paris, le gouvernement demande l'autorisation de décerner dans la Légion d'honneur 1 croix de grand-officier, 3 de commandeur, 6 d'officier, 20 de chevalier.

LES MINEURS ANGLAIS

900.000 ouvriers à la veille de cesser le travail

Il paraît de plus en plus probable que les ouvriers mineurs d'Angleterre vont rompre les contrats qui les lient aux Compagnies houillères.

La situation est rendue surtout très grave par le fait que les mineurs du sud du pays de Galles font malaisément partie de la fédération des mineurs de Grande-Bretagne et que la fédération a décidé à l'unanimité que si les propriétaires des mines du pays de Galles maintient pour changer les conditions actuelles du travail à cause de l'application de la loi de huit heures, elle décrétera la mise en vigueur d'un article de la constitution de la fédération selon lequel la fédération peut donner l'ordre à tous les mineurs des unions ouvrières affiliées de donner leur appui au district aux prises avec les difficultés.

D'après le *Daily Mail*, la fédération des mineurs est actuellement riche de plus de cinq millions et demi de francs.

Tous les mineurs de la Grande-Bretagne semblent vouloir marcher d'accord.

Si la grève générale se produit, c'est plus de 900.000 hommes et jeunes gens qui chômeront.

La Question Crétoise

D'accord avec M. Pichon, ministre des affaires étrangères, M. Denys Cochin questionnera lundi prochain le gouvernement sur les affaires de Crète.

La Turquie et la Crète

La Porte vient d'adresser aux puissances une note dans laquelle elle déclare qu'elle est décidée à maintenir ses droits sur la Crète.

La note invite les ambassadeurs à faire des patriotiques efforts pour représenter aux cabinets que la Porte est dans l'obligation absolue de repousser tout projet qui permettrait à la Grèce de participer, même indirectement aux affaires crétoises.

En attendant, la Porte poursuit ses armements avec une activité extraordinaire. D'énormes commandes d'armes ont été faites à l'étranger et des mouvements considérables de troupes continuent à s'effectuer.